



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

**Concerne : Arrêté N° 3/2022/0157/145**

Personne de contact :  
Annick Kayser  
Rédacteur communal  
☎ 39 01 33 - 225  
annick.kayser@habscht.lu

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 13 juillet 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé à POST Luxembourg à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe se situant sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Habscht, section SB de Roodt, numéro cadastral 514/4700.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le 25 JUL. 2022  
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)